



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-36261>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 26-36261

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-33555

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Beaucaire (30)

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21300032600016

**Ville :** Beaucaire

**Code postal :** 30300

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 30

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Location, installation et maintenance des fontaines à eau pour la Commune de Beaucaire

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 39370000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Location, installation et maintenance des fontaines à eau pour la Commune de Beaucaire

**Critères d'attribution :** 1 - Prix des prestations 55.0 % Le calcul du prix sera réalisé selon la formule suivante : (meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix). 2 - Valeur technique 30.0 % Le cadre de mémoire technique sera privilégié pour le pouvoir adjudicateur. L'utilisation d'un mémoire technique, autre que celui fourni par la Ville, sera pénalisée de 2 points sur le total pondéré dans le critère de la valeur technique. Un renvoi au mémoire justificatif dans le cadre du mémoire technique sera assimilé à l'utilisation d'un mémoire. Le cadre ou le mémoire technique ne devra pas dépasser 10 pages (Un recto = Une page). En cas de dépassement du nombre de pages indiqué, le candidat sera pénalisé de 2 points sur le total pondéré dans le critère de la valeur technique. Les fiches techniques, ni les CV, ne seront pas comptabilisées dans le nombre de pages du cadre de mémoire technique. 2.1 - Qualité du matériel proposé 10.0 % 2.2 - Méthodologie d'installation du matériel 5,00 % 2.3 - Les modalités de prise en compte des commandes et la gestion des stocks 5,00 % 2.4 - Suivi et contrôle d'efficacité (Fréquence et contenu des opérations de maintenance) 5,00

% 2.5 Développement durable (consommation d'énergie du matériel, procédure environnementale pour la livraison des bonbonnes) 5,00 % 3 - Délai d'exécution 15.0 % 3.1 - Délai d'exécution pour l'installation à compter de l'émission du bon de commande Veuillez compléter l'article 5.3 de l'AE. 5,0 % 3.2 - Délai de livraison des bonbonnes à compter de l'émission du bon de commande Veuillez compléter l'article 5.3 de l'AE. 5,0 % 3.3 - Délai d'exécution pour le déplacement d'une fontaine à compter de l'émission du bon de commande Veuillez compléter l'article 5.3 de l'AE. 2,5 % 3.4 - Calendrier prévisionnel de maintenance des fontaines Veuillez joindre le calendrier prévisionnel. 2,5 %

## Section 4 - Informations rectificatives

- Les variantes sont désormais autorisées. Le candidat peut présenter soit une offre de base, soit une variante, mais pas les deux. Les caractéristiques de l'offre de base comprennent les fonctionnalités suivantes : - Eau fraîche - Eau tempérée - Eau chaude La variante autorisée consiste à proposer 2 fonctionnalités sur 3 dont l'eau fraîche. Exemple : - Eau fraîche / Eau chaude - Eau fraîche / Eau tempérée L'analyse se fera sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités, définis dans les documents de la consultation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2026**